



Csg-crds apres controle fiscal

Par **sofiray**, le **11/02/2012** à **18:30**

Bonjour,

J'ai eu une vérification de comptabilité dans ma boulangerie qui a été rejeté avec un redressement d'environ 20 000 euros pour ma PME et 0 euro en impot sur le revenu.

Mais on me demande environ 8000 euros de CSG-CDRS car soit disant ce n'est pas considéré comme revenu mais comme capital je sais plus quoi, désolé.

Ont ils le droit , Que dois je faire ?

Merci.

Par **francis050350**, le **15/02/2012** à **15:42**

Bonjour ,

Soyez plus clairs .

Etes vous à l'IS ? s'agit-il de TVA ?

La CSG CRDS concerne-t-elle des distributions ?

J'interviens gratuitement sur ce site , je suis avocat . Si vous le souhaitez vous pouvez m'envoyer la copie de la 3924 par scan.

J figure dans les CV du site .